

Le 1er décembre 2020

Par SDÉ et courriel

Me Véronique Dubois, secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square Victoria
2^e étage, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Joelle Cardinal
Avocate

Hydro-Québec– Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 5211
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : Cardinal.Joelle@hydro.qc.ca

OBJET : Demande d'adoption des normes de fiabilité relative aux automatismes de réseau et ressources de production décentralisées - Hydro-Québec par sa direction Contrôle des mouvements d'énergie dans ses fonctions de coordonnateur de la fiabilité au Québec (le « Coordonnateur »)
Votre dossier R-4070-2018 / Notre référence : R056737 JOT

Chère consœur,

Le Coordonnateur fait par la présente suite aux lettres de la Régie de l'énergie du 13 novembre 2020 et du 23 novembre 2020.

Le Coordonnateur présentera une preuve testimoniale en un seul panel formé comme suit, d'une durée prévue de 90 minutes :

- M. Michaël Godbout, Ingénieur - Affaires réglementaires du Coordonnateur de la fiabilité et analyse encadrement du réseau ;
- M. Charles-Éric Langlois, Chef – Stratégie réseau principal et interconnexions ;
- M. Junji Yamaguchi, Chef – Affaires réglementaires du Coordonnateur de la fiabilité et analyse encadrement du réseau.

Les curriculum vitae des témoins seront déposés sous peu.

Concernant le contre-interrogatoire du témoin de RTA, le Coordonnateur estime qu'une durée de 60 minutes sera adéquate.

Enfin, le Coordonnateur prévoit une argumentation présentée verbalement pour une durée de 120 minutes, appuyée par un plan d'argumentation détaillé, ainsi qu'une réplique de 45 minutes.

Veuillez agréer, chère consœur, nos meilleures salutations.

(s) Joelle Cardinal
JOELLE CARDINAL
c.c. Intervenants